

Des voix: Bravo!

● (1425)

[Français]

ON DEMANDE SI DES DISCUSSIONS ONT EU LIEU ENTRE LE
GOUVERNEMENT ET M. RYAN

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre. J'aimerais lui faire remarquer que la proposition de la semaine dernière permettait au moins aux Canadiens de modifier la Constitution ici même au Canada, et non pas par l'intermédiaire du gouvernement britannique.

Étant donné que le premier ministre a fait part du résultat du référendum, et qu'il s'est lié à une promesse faite à ce moment-là; étant donné que M. Claude Ryan disait, à la lumière de la proposition du premier ministre du Canada sur le mode de rapatriement, que si on lui avait dit que tout ce qu'il avait à faire c'était d'écouter ce que dit le gouvernement fédéral maintenant, dans une lettre ouverte au journal *Le Devoir*, et que le premier ministre a dû lire, qu'il n'aurait jamais présidé le comité du «non»; et étant donné que dimanche dernier le chef de l'opposition à Québec, M. Ryan, se sentait obligé d'inviter les parlementaires britanniques à rejeter la requête d'Ottawa, j'en déduis donc qu'il n'y a pas eu beaucoup de communications avec le premier ministre; et étant donné que le premier ministre répétait hier, à une réponse qui lui a été posée, qu'il ne savait pas si M. Ryan allait changer d'idée et qu'il n'avait aucun moyen de le savoir, dans les circonstances, il semble clair que les communications sont tout à fait absentes entre le premier ministre du Canada et son collègue libéral du Québec et président du comité du «non»...

Mme le Président: A l'ordre! Est-ce que c'est là la question de l'honorable député, à savoir que les communications... L'honorable député pourrait-il poser sa question?

M. La Salle: Tout de suite, madame le Président. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, après la conférence fédérale-provinciale, il a eu le bon goût de discuter avec son collègue libéral qui a présidé le comité du «non», étant donné certaines propositions contenues dans le Livre beige au sujet de sa décision d'agir unilatéralement, décision qui avait déjà été contestée par son collègue libéral du Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, parce que le préambule de la question de l'honorable député était assez long, je me permets d'y répondre un peu dans les termes que je viens d'employer pour répondre à son collègue des provinces Maritimes.

Le député nous reproche de ne pas être d'accord avec M. Ryan parce que nous procédons par voie d'action unilatérale. Je pense que c'étaient là les mots de l'honorable député de Joliette. Je lui rappelle que tous les députés de la Chambre ont répondu, au mois de mai ou juin, à une résolution d'un de ses collègues, l'honorable député d'Edmonton-Ouest, suggérant précisément que nous procédions au rapatriement par action de ce Parlement. Il n'y avait rien dans cette résolution-là sur

Questions orales

l'accord des provinces. Moi-même j'ai suggéré que nous devrions au moins les consulter, ce qui a été fait, évidemment, tout au long de l'été. Mais la résolution présentée par le député de Joliette et ses collègues visait le rapatriement à la suite d'une résolution de cette Chambre, et non pas une résolution adoptée par les dix provinces. Voilà pour le premier point.

Deuxièmement, la semaine dernière, et je le répète, le député lui-même a appuyé une résolution de son chef proposant que la Chambre rapatrie la Constitution, avec une autre formule d'amendement bien sûr, mais que nous procédions au rapatriement de la Constitution sans accord des provinces. Alors, de quoi se met-il en peine? D'un rapatriement unilatéral que lui-même et son parti ont déjà appuyé?

M. La Salle: Madame le Président, on me permettra, et ceci est bien important, de rappeler au très honorable premier ministre que notre proposition réclamait que les modifications soient effectuées ici au Canada, par les Canadiens et pour les Canadiens. Le premier ministre n'a pas ajouté cela, et de plus il n'a pas répondu à ma question. Étant donné la situation actuelle, au Québec, l'embarras que cause cette proposition à leurs collègues libéraux du Québec, et le respect que nous avons pour les propositions de M. Ryan, est-ce que le premier ministre a l'intention de faire fi de l'appel que fait M. Ryan pour une réévaluation et la reprise des négociations avec les provinces, plutôt que demander au Parlement britannique de statuer sur les droits fondamentaux pour les Canadiens, ce qui doit se faire au Canada? Je demande au premier ministre, madame le Président, s'il a l'intention au moins d'essayer d'obtenir l'appui de son collègue libéral du Québec, plutôt que de «déchirer» les forces, comme c'est le cas présentement.

M. Trudeau: Madame le Président, je ne peux pas entendre sans un certain amusement le plaidoyer du député que les forces libérales ne se déchirent pas entre elles. Le député a déjà siégé de ce côté-ci de la Chambre comme indépendant. S'il est tellement préoccupé de l'union de mes forces, qu'il lâche donc le parti qui justement est en pleine hypocrisie, puisqu'il a proposé un rapatriement unilatéral la semaine dernière, et que cette semaine il nous condamne de procéder de cette manière-là. Pour ce qui est de l'intention de procéder à des amendements au Canada, madame le Président, c'est le but même de notre résolution, puisque depuis 1953 nous n'avons pas réussi à ramener notre Constitution au pays, si bien que tous les amendements importants que nous avons apportés depuis cette période, que ce soit sur l'assurance-chômage, sur l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, et le reste, sont des lois qui ont été adoptées en Angleterre et non au Canada. Alors la procédure que nous suivons n'est pas nouvelle, cela dure depuis 1867. Tous les amendements votés par la Chambre doivent être approuvés en Grande-Bretagne. C'est justement ce qu'on propose aujourd'hui, que la résolution devant la Chambre soit examinée et votée ici à la suite de quoi elle sera votée en Grande-Bretagne, comme cela s'est fait depuis 113 ans.